



# Syndicat CGT du Centre Hospitalier de Béziers et des Hôpitaux Ouest Hérault

Centre Hospitalier de Béziers  
2 rue Valentin Haüy  
34500 Béziers

Tél. 04.67.35.75.12.

cgt@ch-beziers.fr

## Compte rendu du questionnaire anonyme sur les violences sexistes et sexuelles envers les femmes dans les relations de travail

Le Code du Travail L1142-2-1 « **Nul ne doit subir d'agissement sexiste, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant** ». Renforcé par le Statut de la Fonction Publique (Art 6 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983.



EN 2019, la CGT de l'hôpital vous a adressé un questionnaire concernant les violences et les propos sexistes subis par les femmes sur le lieu de travail.

Nous avons envoyé plus de 2585 questionnaires. Nous n'avons pas pu l'adresser à tous les médecins ni aux directions car nous n'avons pas accès à ces listings.

Nous avons reçu 236 réponses sachant que nous avons travaillé avec les listes des agents de 2018, 177 courriers nous sont revenus car les agents avaient changé de services sans qu'ils nous soient possible de savoir où ils étaient affectés.

**Vous avez donc été 10% à nous répondre ce qui montre un réel intérêt pour le sujet.**

### Profil des répondant.e.s:

**212 femmes et 24 hommes**, ce qui est représentatif de la masse salariale hospitalière.

L'âge des répondants est majoritairement compris **entre 25 et 50 ans**, seul ¼ a plus de 50 ans. 8 agents ont moins de 25 ans.

Plus de la moitié travaille dans des services de soins. Et ¼ travaille dans les bureaux.

### Résultats

#### ➤ PARTIE 1 : Faits observés dans votre environnement de travail

→ 19% (47/236) des répondants.e.s n'ont jamais entendu de propos sexistes



→ 48% (115/236) l'ont entendu plusieurs fois, que cela viennent de collègues (156), de supérieurs hiérarchiques (93) et de personne extérieures à l'institution (107).

→ Dans 73% des cas, ces propos sont émis par des hommes.

➤ PARTIE 2 : Comportements et violences rencontrés par les femmes dans les relations de travail , (réponses uniquement femmes)

**140 femmes sont victimes** de violences sexistes et sexuelles au travail

→ 38% (81/212) des victimes témoignent que les insultes venaient de collègues (30 agents), de supérieurs hiérarchiques (20) ou de personne externes (75)

→ **46 % ont fait personnellement l'objet de blagues** à connotation sexuelle

→ **33% (71/212) ont fait l'objet d'avance non désirée** à connotation sexuelle

→ **36 % (78/212) ont fait l'objet d'attitudes suggestives**, obscènes sans contact.

→ **28% (61/212) ont fait l'objet de contact physique non désiré** (frottements, caresses, étreintes)

→ **13% (29/212) ont été touché au niveau du sexe, des fesses, des seins**, contre leur volonté

→ **16 agents** ont été embrassées de force.

40% n'ont engagé aucune action et aucune n'a déposé plainte.

L'analyse et les chiffres démontrent que **les actions mises** en place relèvent du verbal, de l'échange, du discours, de la recherche de soutien moral que cela soit auprès d'un.e collègue 40% (58/140) et ou des proches 30% (42/140).

Ensuite très peu de démarches concrètes sont mises en place par les victimes.

Au sein de l'établissement, sur 140 victimes, 11 ont saisi l'employeur, 5 ont saisi la médecine du travail, 3 ont demandé à exercer leur droit de retrait, 3 ont saisi une organisation syndicale.

➤ PARTIE 3. ÊTRE TEMOIN

40% disent n'avoir jamais entendu parler ou n'ont été témoin de blagues ou propos à connotations sexuelles.

**30%** des répondants ont été **témoins ou informé-es des faits suivants** à l'égard d'une femme :

→ 27% ont déjà subi des insultes liées à l'identité féminine

→ 24% ont reçu des avances à connotations sexuelles sans désir

→ 32% ont subi des attitudes suggestives, gênantes sans contact

→ 15% ont eu des caresses, étreintes non consenties

→ 6% ont subi des attouchements au niveau des fesses, cuisses, sexe non consentis

**Plus de la moitié (66%) des témoins considèrent ces faits comme des violences sexuelles sexistes.**



Suite à ces violences, 33% des victimes en parlent aux collègues, 24% aux proches, 10 alertent l'employeur.

### **Alerter :**



- la médecine du travail - son supérieur hiérarchique - le CHSCT
- les délégués syndicaux - le service social – La Direction des Ressources Humaines

**Celui qui écoute ne doit pas être dans le jugement mais dans le recueil de la plainte, des faits, du ressenti de la victime.**

### **Conséquences :**

**Ces agressions ont des conséquences sur l'état de santé des femmes et des répercussions sur la vie sociale avec, la plupart du temps, des impacts cumulés :**

- Insécurité sur le lieu de travail (25)
- Crainte des représailles (8)
- Dégradation des relations de travail (15)
- Changement de poste (9)
- Accident du Travail (11)
- Génère des angoisses (17)
- Idées suicidaires (4)
- Consommation d'alcool et d'antidépresseur (8)



### **La CGT veut mettre un terme à ce TABOU**

La spécificité du travail en milieu hospitalier, tend à banaliser le rapport au corps et place les comportements sexuellement déplacés comme faisant partis de la normalité, du jeu, de l'image de l'infirmière et du médecin.

La plupart des actions posées par les agents qui nous ont répondu sont de l'ordre de la parole. En effet, il est très important dans un premier temps de rompre l'isolement, de parler de ces agressions.

**Il faut en parler, être à l'écoute.**

Mais pour la CGT cela ne suffit pas. Il y a des leviers à actionner dans l'institution, car l'employeur est responsable de l'état de santé des agents. Les conséquences sur les agents sont très importantes et délétères et elles empêchent de travailler dans de bonnes conditions.

Il est capital de rompre l'isolement, notamment par le discours en cherchant du soutien et en refusant d'accepter au quotidien des propos dévalorisants et intimidants, en lien avec l'identité sexuelle.

Vos demandes d'informations et de formations sont très nombreuses :

→ A plus de 50 % vous estimez qu'elles sont insuffisantes et demandez à en bénéficier

Nous réfléchissons sous quelles modalités et avec quels partenaires nous pourrions y travailler.



*Je me syndique*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : ..... CP : .....

Ville : ..... Service : .....

A déposer auprès d'un militant, ou au local CGT du CHB

